

Compte rendu de la réunion du 18 janvier 2012 à 14h30

Belrain

Secrétaire de séance : Benjamin ROCHET

Personnes présentes

- ⇒ M. Patrick GONDOUIN, Maire de Belrain
- ⇒ M. Didier DA SILVA, 1^{er} adjoint au maire
- ⇒ M. Pascal TOUPET, Conseiller municipal
- ⇒ M. Félix WALDBILLIG, Adjoint au Maire de Ville-Devant-Belrain
- ⇒ M. Bernard RENAUDIN, Mairie de Nicey-sur-Aire
- ⇒ M. Alain BOUBAIKA, Président du syndicat d'électrification
- ⇒ M. M. Gérard BAULIN, SDIS 55
- ⇒ M. Gilles RENAUD, Chambre d'Agriculture de la Meuse
- ⇒ M. Joel MAUNIER
- ⇒ M. Marc COTCHO, Conseil Général, chargé de mission Développement
- ⇒ M. Jean MUNIER, Conseil Général, chargé de mission Urbanisme
- ⇒ Mme Céline MANGIN, Directrice de la communauté de communes Entre Aire et Meuse
- ⇒ M. Philippe SERRIER, DDT de Bar-le-Duc
- ⇒ M. Benjamin ROCHET, Co-gérant du bureau d'études M.T. Projets

Personnes excusées :

M. Laurent PALIN, Président de la communauté de communes entre Aire et Meuse

Le Conseil Régional de Lorraine,

M. Guillaume MAIRE, CAUE 55

La DREAL Lorraine

M. Jean GAND, maire de la commune de RAIVAL

Ordre du jour

- ⇒ Présentation du diagnostic provisoire
- ⇒ Présentation des enjeux élaborés par la commission municipale
- ⇒ Remarques

Présentation du diagnostic provisoire

M. Benjamin ROCHET a présenté à l'ensemble des Personnes Publiques Associées les conclusions du diagnostic. (cf.power point)

L'ensemble des thèmes a été abordé.

Remarques sur le diagnostic provisoire

- Ajouter une carte de localisation des exploitations agricoles
- Faire apparaître le périmètre des ICPE agricoles dans le rapport de présentation
- Un périmètre de 50 mètres doit s'appliquer sur les autres exploitations (M. Chavanne et Mme Charuel). Une vérification sera faite auprès des services concernés.
- M. Phillippe Serrier fera part de ses remarques par mail à M.T. Projets
- M. Gérard BALUN (SDIS) propose que la sécurité incendie soit renforcée par l'implantation d'une réserve incendie sous la place arborée afin de sécuriser les exploitations agricoles situées à l'extrémité du village. La commune prendra une décision ultérieurement.
- La ligne électrique est en rien une gêne pour le développement de l'exploitation de M. Gervaise.

Présentation des enjeux communaux

Environnement et cadre de vie

- Préserver et développer le patrimoine naturel
- Respecter et développer les jardins et les vergers
- Enrayer le début de mitage du territoire
- Eviter les constructions brisant les cônes de vues.
- Respecter la forme urbaine originelle
- Développer l'harmonie du village entre habitat et activité agricoles en cœur de village
- Densifier le cœur de village

Démographie et économie

- Augmentation raisonnée de la démographie
- Anticiper le vieillissement de la population
- Diversifier l'offre de logement notamment sur la superficie des terrains
- Eviter les entraves au développement de l'activité agricole
- Favoriser l'installation d'artisans (d'art ou avec une activité non nuisante)
- Pérenniser l'activité agricole
- Développer une structure permettant l'accueil d'un tourisme « vert »
- Réfléchir sur l'extension de la mairie/ salle communale

Déplacement, habitat, risque et nuisances

- Urbaniser en tenant compte des contraintes
- Ouvrir l'espace public et le rendre attractif
- Redynamiser le village par l'espace public
- Conserver un rythme de construction viable
- Ne pas altérer la morphologie urbaine par une densification non adaptée
- Maintenir une vigilance sur les risques
- Respecter les réciprocity vis-à-vis des ICPE
- Implanter des réserves incendie

Remarques sur les enjeux communaux

Aucune remarque n'a été formulée sur les enjeux communaux.

Présentation du calcul du besoin en logement

	Maintien de la population	Volonté communale
Augmentation démographique souhaitée		27
Taux de variation annuelle moyen	0,00%	3,02%
Population en 2025	48	75
Besoin en logements d'ici 2025	Hypothèse 1 : 2	Hypothèse 1 : 11

	Hypothèse 2 : 5	Hypothèse 2 : 15
Besoin en foncier (en hectare)		
<i>Seulement logement pavillonnaire</i>	Hypothèse 1 : 0,0	Hypothèse 1 : 0,84
	Hypothèse 2 : 0,0	Hypothèse 2 : 1,17
<i>Seulement logements mitoyens type F4/F5</i>	Hypothèse 1 : 0,0	Hypothèse 1 : 0,4
	Hypothèse 2 : 0,0	Hypothèse 2 : 0,5

La volonté communale est de 75 habitants soit + 27 habitants soit un taux annuel moyen de 3.02% d'ici 15 ans.

Cela implique la construction de 11 à 15 logements selon 2 hypothèses (2.9 personnes par ménages c'est l'hypothèse n°1 et 2.5 personnes par ménages c'est l'hypothèse n°2)

Il faut en déduire que la commune doit urbaniser environ 1.17 hectare pour des logements de type pavillonnaire classique et 0.5 hectares pour de l'habitat dense.

Besoins en équipements			
	Hypothèse théorique de maintien de la population	Volonté communale	Capacité actuelle
Population en 2025	48	75	
Places de cimetières supplémentaires nécessaires		6,75	
Scolaire			
<i>Maternelles (nombre d'enfants par nouveau logement) :</i> <i>0,25</i>	Hypothèse 1 : 0	Hypothèse 1 : 3	
	Hypothèse 2 : 1	Hypothèse 2 : 4	
<i>Primaires (nombre d'enfants par nouveau logement) :</i> <i>0,35</i>	Hypothèse 1 : 1	Hypothèse 1 : 4	
	Hypothèse 2 : 2	Hypothèse 2 : 5	
Petite enfance (6 enfants par assistantes maternelles)			
<i>Nombre d'enfants par nouveau logement :</i> <i>0,25</i>	Hypothèse 1 : 0	Hypothèse 1 : 3	
	Hypothèse 2 : 1	Hypothèse 2 : 4	

Aire de jeux	/	1 aire de jeux par 500 habitants supplémentaires, soit 1 nouvelle aire de jeux	
Nombre de véhicules supplémentaires (par foyer) 1,55	5	17	

Remarques sur le calcul du besoin en logement

- Les Personnes Publiques Associées estiment l'objectif communal élevé, ils proposent une augmentation de population entre 10 et 15 habitants d'ici 15 ans.
- M. Benjamin ROCHET suggère une estimation comprise entre 15 et 20 habitants.

Compte tenu de ces remarques, la commission municipale devra refixer un nouvel objectif prochainement.

Localisation des zones d'urbanisation

Trois hypothèses sont étudiées :

- Derrière l'exploitation de Mme CHARUEL, une zone d'urbanisation est possible le long du chemin
- Le long de la RD 121 en direction de Pierrefitte-sur-Aire
- De l'autre côté du ruisseau vers la nouvelle construction

Remarques sur la localisation des zones d'urbanisation

- Prendre en compte le rayon de réciprocité de 50 mètres de l'exploitation de Mme CHARUEL
- L'hypothèse 3 de l'autre côté du ruisseau est rejetée par les PPA
- L'hypothèse le long de la RD 121 est validée.

Date des prochaines réunions

La prochaine réunion a été fixée le **2 février 2012 à 16h30 à la mairie de Belrain.**